

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	----	-------------

<Container label>

INSECTICIDE SHARPHOS

AGRICOLE

Concentré émulsifiable, contient du chlorpyrifos

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les maisons ou autour des maisons ni dans d'autres secteurs résidentiels comme les parcs, les terrains d'école et les terrains de jeu. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par d'autres personnes non autorisées.

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: Chlorpyrifos 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 32768 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 - 500 L

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road,
Vile Parle (West)
Mumbai 400056
India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal en cas d'ingestion. Peut-être nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Provoque une irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Manipuler le produit dans une zone ventilée. Pour manipuler, porter des vêtements protecteurs et des gants de caoutchouc. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les remettre. Ne pas porter de chaussures ou de bottes contaminées. Tenir à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale et des sources d'approvisionnement en eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou par le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase, qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et produit une dépression respiratoire et cardiaque. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont

utiles). **ANTIDOTE** : L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Administrer le sulfate d'atropine en grandes doses : DEUX ou QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire dès que la cyanose est surmontée. Répéter à intervalles de 5 à 10 minutes jusqu'aux premiers signes d'atropinisation. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. **NE PAS DONNER DE MORPHINE NI DE TRANQUILLISANTS**. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Aux premiers signes d'un œdème pulmonaire, le patient doit recevoir un supplément d'oxygène et un traitement symptomatique. L'absorption continue de chlorpyrifos peut se produire et une rechute peut survenir après l'amélioration initiale de l'état : **UNE SUPERVISION TRÈS ÉTROITE DU PATIENT EST INDIQUÉ PENDANT AU MOINS 48 HEURES**.

NOTE : Ce produit contient un solvant qui est un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et de la nourriture de consommation animale. Conserver uniquement dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage. Entreposer uniquement dans le contenant d'origine, dans un endroit sec pouvant être verrouillé. Prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer à plus de 38°C (100°F) pendant de longues périodes de temps. Si le contenant est endommagé ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé tel qu'indiqué ci-après.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES / À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<Detachable pamphlet>

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	----	-------------

INSECTICIDE SHARPHOS

AGRICOLE

Concentré émulsifiable, contient du chlorpyrifos

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les maisons ou autour des maisons ni dans d'autres secteurs résidentiels comme les parcs, les terrains d'école et les terrains de jeu. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ni par d'autres personnes non autorisées.

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF: Chlorpyrifos 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 32768 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 - 500 L

Sharda Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road,
Vile Parle (West)
Mumbai 400056
India

Agent Canadien:
Sharda Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R1V1
1-844-810-5720
1-416-840-5639

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Fatal en cas d'ingestion. Peut-être nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Provoque une irritation des yeux et de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Manipuler le produit dans une zone ventilée. Pour manipuler, porter des vêtements protecteurs et des gants de caoutchouc. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les remettre. Ne pas porter de chaussures ou de bottes contaminées. Tenir à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale et des sources d'approvisionnement en eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou par le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase, qui affecte les systèmes nerveux central et périphérique et produit une dépression respiratoire et cardiaque. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, la sudation, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire.

Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). ANTIDOTE : L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Administrer le sulfate d'atropine en grandes doses : DEUX ou QUATRE mg par voie intraveineuse ou intramusculaire dès que la cyanose est surmontée. Répéter à intervalles de 5 à 10 minutes jusqu'aux premiers signes d'atropinisation. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. NE PAS DONNER DE MORPHINE NI DE TRANQUILLISANTS. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Aux premiers signes d'un œdème pulmonaire, le patient doit recevoir un supplément d'oxygène et un traitement symptomatique. L'absorption continue de chlorpyrifos peut se produire et une rechute peut survenir après l'amélioration initiale de l'état : UNE SUPERVISION TRÈS ÉTROITE DU PATIENT EST INDIQUÉ PENDANT AU MOINS 48 HEURES.

NOTE : Ce produit contient un solvant qui est un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et de la nourriture de consommation animale. Conserver uniquement dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage. Entreposer uniquement dans le contenant d'origine, dans un endroit sec pouvant être verrouillé. Prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer à plus de 38°C (100°F) pendant de longues périodes de temps. Si le contenant est endommagé ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou éliminer le produit et le contenant endommagé tel qu'indiqué ci-après.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant

ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RÉUTILISABLES / À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET D'EMPLOI

Ce pesticide contient un distillat du pétrole et est extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques; il est toxique pour les oiseaux et les mammifères sauvages. Ce pesticide est TOXIQUE pour les abeilles en cas de contact direct avec le produit, la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur les plantes en floraison. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité. Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés. Durant l'application, éviter la contamination de systèmes aquatiques tels que les lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'une application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. La dérive de pulvérisation et le ruissellement en provenance des zones traitées peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques des systèmes aquatiques adjacents. Le produit déversé doit être récupéré à l'aide d'une matière absorbante et éliminé selon une méthode approuvée. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies abondantes sont prévues. La

contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale. Pour obtenir des conseils, communiquer avec les organismes de réglementation provinciaux ou avec le fabricant.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide SHARPHOS contient un insecticide du Groupe 1B. Toute population d'insectes/d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide SHARPHOS et à d'autres insecticides/acaricides du Groupe 1B. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide SHARPHOS ou les insecticides/acaricides du même Groupe 1B avec des insecticides ou acaricides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des acaricides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Sharda Cropchem Limited au 1-844-810-5720.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'insecticide SHARPHOS agit contre divers insectes nuisibles par contact et par ingestion. Il n'a pas d'action systémique dans la plante. Le traitement de plantes soumises à une sécheresse extrême peut causer certains dommages aux cultures. L'ingrédient actif de ce produit est décomposée par la lumière du soleil.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Ne pas pulvériser par temps venteux ou avec un équipement de pulvérisation susceptible de causer la dérive de pulvérisation vers les cultures ou pâturages avoisinants. Ne pas mélanger avec d'autres pesticides lorsqu'il est appliqué sur les légumes. Compatible avec la plupart des pesticides courants, à l'exception des produits alcalins. Ne pas ajouter d'autres adjuvants, agents de surface ou mouillants-adhésifs.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT

Pour les préparations liquides emballées dans des récipients de plus de 10 L

Les préposés au mélange ou au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- – un respirateur approuvé NIOSH/MSHA/BHSE avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides;
- des chaussettes et des chaussures.

Pour les préparations liquides emballées dans des récipients d'au plus 10 L

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- un tablier résistant aux produits chimiques;
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- des lunettes de protection étanches ou un écran facial;

un respirateur approuvé NIOSH/MSHA/BHSE avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION

Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique.

Les préposés à l'application employant de l'équipement à jet porté qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures;
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur).

Les préposés à l'application employant de l'équipement à jet porté qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur;
- des chaussettes et des chaussures;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des lunettes de protection étanches ou un écran facial;

un respirateur approuvé NIOSH/MSHA/BHSE avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de pulvérisation au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine et les laisser à l'extérieur);
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de pulvérisation au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des gants résistant aux produits chimiques;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- des chaussettes et des chaussures.

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long;
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut);
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes;
- des gants résistant aux produits chimiques;

un respirateur approuvé NIOSH/MSHA/BHSE avec une cartouche anti-vapeurs organiques et un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante NIOSH/MSHA/BHSE approuvée pour les pesticides.

MODE D'EMPLOI

MÉLANGE : Pour préparer la bouillie, remplir le réservoir du pulvérisateur propre d'environ le quart de la quantité d'eau requise, ajouter la quantité nécessaire de produit et bien mélanger. Finir de remplir le réservoir du reste d'eau. S'assurer que le pesticide n'entre pas en contact avec la conduite d'admission de l'eau. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application afin de préserver l'uniformité de la bouillie.

Pour éviter tout dommage à la culture, mélanger uniquement avec les pesticides indiqués sur la présente étiquette.

Dans tous les cas: NE PAS appliquer ce produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le site traité.

Seules les buses de type CP^{md} ou à jet plat sont permises, avec les restrictions suivantes relatives au réglage :

Type de buse Restriction

CP^{MD} PAS de déflexion supérieure à 30°

Pulvérisation pneumatique : La pulvérisation pneumatique est restreinte aux cultures des arbres de filbert (noisette). **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Zones tampons

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans les tableaux suivants entre la limite d'application directe sous le vent et la rive la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles (lacs, rivières, fondrières, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens ou marins sensibles.

Application par voie aérienne

Lors de tout traitement par voie aérienne, une zone tampon de 100 mètres est requise pour protéger les habitats aquatiques.

Pulvérisation de grande culture^{1,2}

Dose d'application (L/ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 mètre	1 à 3 mètres	> 3 mètres
Inférieure ou égale à 1,2	50	40	30
Supérieure à 1,2 et inférieure ou égale à 2,4	55	45	35
Supérieure à 2,4 inférieure ou égale à 4,8	60	50	40

¹ Dans le cas de la pulvérisation de grande culture, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %.

L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

² Aucune zone tampon n'est requise pour les traitements par bassinage (p. ex., contre la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des semis).

Pulvérisation pneumatique

Dose d'application (L/ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 mètre	1 à 3 mètres	< 1 mètre
Inférieure ou égale à 3,6	80	70	55

ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi : Les cultures et les doses permettant de supprimer divers insectes sont indiquées dans le tableau ci-après. Il est essentiel d'obtenir une couverture uniforme de la culture et du couvert végétal. Utiliser une configuration de la rampe et des buses qui procure une couverture optimale.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant.

Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet avant d'ouvrir le contenant et bien la comprendre. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-844-810-5720 ou obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit respecter ce qui suit :

VOLUME : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 20 litres par hectare.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets. Les applications par voie aérienne sont possibles seulement lorsque le mode d'emploi le permet.

Un délai avant la plantation de 30 jours doit être respecté entre le traitement et la plantation de cultures de rotation, à l'exception du radis, du pé-tsaï, du pak-choï et de brassicacées; ces cultures ne demandent aucun délai avant leur plantation.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DES HERBICIDES

L'insecticide SHARPHOS peut être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués ci-après pour le blé, l'avoine et l'orge. Le mélange supprimera les insectes nuisibles et les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, selon les recommandations figurant sur les étiquettes des produits utilisés.

Lire attentivement et suivre à la lettre toutes les directives et précautions d'emploi de l'étiquette de l'insecticide SHARPHOS et de l'étiquette de l'herbicide utilisé dans le mélange en cuve. Les précautions les plus strictes parmi les produits d'association doivent être respectées. À défaut de respecter les doses d'emploi et les périodes d'application recommandées pour chaque produit, le degré de suppression des insectes ou des mauvaises herbes ciblés ne sera pas satisfaisant.

NOTE: Si l'insecticide SHARPHOS est ajouté en premier, il risque de s'agglutiner et de boucher les conduites ou les buses.

Pour le mélange en cuve avec les herbicides suivants, ajouter toujours l'herbicide dans le réservoir partiellement rempli d'eau, ajouter l'insecticide SHARPHOS, puis ajouter le reste de l'eau :

2,4-D Amine
2,4-D Ester
AVENGE 200-C
BANVEL
BUCTRIL M
GLEAN Herbicide Dry Flowable
MCPA Amine
MCPA Ester
TORDON 202 C Liquid Herbicide

APPLICATIONS SUR LE SOL

La dose la plus élevée de l'insecticide SHARPHOS doit être utilisée lorsque la surface du sol est extrêmement sèche ou que le degré d'infestation par les insectes est très élevé. Lorsque des applications sont effectuées en prélevée sur la terre noire, ne pas incorporer. L'incorporation dans des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm de profondeur.

APPLICATIONS FOLIAIRES

On obtiendra les meilleurs résultats lorsque l'application est faite en début de soirée. Faire un traitement généralisé dans suffisamment d'eau pour couvrir uniformément le feuillage.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Le délai de sécurité est de 24 heures pour toutes les cultures et les activités, sauf le chou-fleur (10 jours), les noisettes (4 jours suivant l'application pour faire du dépistage), et les plantes ornementales de serre (2 jours).

CULTURE et INSECTES	DOSES ET RECOMMANDATIONS
CANOLA	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Légionnaire Bertha, autographe de la luzerne, Légionnaire uniponctué	Appliquer une dose de 0,75 à 1 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est

	dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
Fausse-teigne des crucifères (larves)	Appliquer une dose de 1 à 1,5 L dans 100 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 40 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
Punaise	Appliquer une dose de 0,5 à 1 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.
Ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge, ver-gris panaché, ver-gris orthogonal, légionnaire grise	Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
Criquet	Appliquer une dose de 0,580 à 0,875 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les criquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
NOISETTE	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus de trois fois par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédents la récolte. Traitement au sol seulement (PAS D'ÉPANDAGE AÉRIEN). Ne pas retourner dans les champs traités dans les 4 jours suivant l'application pour faire du dépistage.

Puceron du noisetier	Appliquer une dose de 4,2 à 4,8 L dans 100 L d'eau/ha. Pulvériser sur le feuillage au moyen d'un pulvérisateur pneumatique seulement. Orienter les buses du pulvérisateur pneumatique vers l'intérieur du verger lors du traitement des rangs en bordure.
LIN	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne si indiqué. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Légionnaire Bertha	Appliquer une dose de 0,75 à 1 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles.
Ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge, ver-gris panaché, ver-gris orthogonal, légionnaire grise, légionnaire uniponctuée	Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou les feuilles.
LENTILLES	Appliquer sur le sol ou par voie aérienne si indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Jusqu'à une dose de 0,875 L/ha, ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. À une dose supérieure à 0,875 L/ha, ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris orthogonal	Faire une application au stade de la plantule, dès l'apparition des premiers dommages. Utiliser une configuration de rampe qui maximisera la couverture et la pénétration du couvert végétal. Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 L dans 100 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 20 L/ha par voie aérienne. Faire un traitement généralisé dès l'apparition des premiers dommages.
Criquet	Utiliser une configuration de rampe et de buses qui optimisera la couverture. Pulvérisations foliaires : On obtiendra les meilleurs résultats en pulvérisant en début de soirée. Faire un traitement généralisé dans suffisamment d'eau pour couvrir uniformément le feuillage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Appliquer une dose de 0,58 à 1,2 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne.

	Appliquer une fois par année, entre la floraison et la formation de la cosse. Il est essentiel de couvrir uniformément la culture et le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les criquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.
MAÏS (SUCRÉ ET DE GRANDE CULTURE) (traitement des semis seulement)	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL (PRÉPLANTATION) Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement de 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.
	TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.
FRAISE	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traitement au sol seulement. Ne pas appliquer dans les 20 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Noctuelle du fraisier (charançon des racines du fraisier)	Appliquer une dose de 1,2 L dans 2 000 L d'eau/ha. Pulvériser une fois sur les feuilles entre le 1er et le 15 juin. Utiliser de préférence de grandes quantités d'eau pour humecter complètement toute la région du collet.
CONCOMBRE, CÉLERI, POIVRON (VERT)	Ne pas traiter plus d'une fois par saison. NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas appliquer dans les 70 jours précédant la récolte du céleri, 40 jours pour celle du poivron et 60 jours pour celle du concombre. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.
	TRAITEMENT DES SEMIS

	Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.													
BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOUFLEUR, PÉ-TSAÏ, PAK-CHOÏ	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités pour le pak-choï et le pé-tsaï. Attendre 10 jours avant de pénétrer dans les champs de choux-fleurs traités et un jour avant de pénétrer dans les champs traités de toutes les autres cultures. (Voir ci-dessous).													
	Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou, le chou-fleur, le pé-tsaï et le pakchoï plus de 2 fois par saison, et pas plus de 3 fois par saison pour le chou de Bruxelles. Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou et le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus d'une fois par saison, et pas plus de 2 fois par saison pour le chou de Bruxelles. Ne pas appliquer dans les 32 jours précédant la récolte du brocoli, du chou, du chou de Bruxelles, du choufleur et du pé-tsaï ou dans les 15 jours précédant la récolte du pak-choï.													
Mouche du chou	TRAITEMENT À LA PLANTATION : Appliquer une dose de 210 mL/1 000 m de rang. Effectuer un traitement par bassinage avec une solution de 1 000 L/ha, sur 10 cm de chaque côté de la plante, de 7 à 10 jours après le semis ou 3 jours après la transplantation.													
	<p>BASSINAGE DE POST-PLANTATION : Mélanger 1,7 L dans suffisamment d'eau pour obtenir 1 000 L de bouillie prête à pulvériser. Appliquer 12,5 L de solution par 100 m de rang, sur le sol, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées.</p> <table> <thead> <tr> <th>Écartement des rangs</th> <th>L/ha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30 cm</td> <td>7,0</td> </tr> <tr> <td>60 cm</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>75 cm</td> <td>2,8</td> </tr> <tr> <td>80 cm</td> <td>2,63</td> </tr> <tr> <td>90 cm</td> <td>2,33</td> </tr> <tr> <td>105 cm</td> <td>2,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Si aucun granulé de chlorpyrifos n'a été utilisé au moment des semis : Pour le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur, traiter par</p>	Écartement des rangs	L/ha	30 cm	7,0	60 cm	3,5	75 cm	2,8	80 cm	2,63	90 cm	2,33	105 cm
Écartement des rangs	L/ha													
30 cm	7,0													
60 cm	3,5													
75 cm	2,8													
80 cm	2,63													
90 cm	2,33													
105 cm	2,0													

	bassinage moins de 3 jours après la transplantation (après le rétablissement des plants) ou 7 à 10 jours après le semis. Répéter 21 jours après le bassinage de transplantation ou 28 jours après le bassinage de semis.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, pé-tsai)	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les Vaines clôtures adjacentes.
	TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.
AIL	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. Ne pas appliquer dans les 50 jours précédant la récolte. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche de l'oignon	Appliquer une dose de 3,5 L dans 1 000 L d'eau/ha. Traiter par bassinage du sol sur le rang de semis.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.
	TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.
RUTABAGA	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Si aucun granulé de chlorpyrifos n'a été utilisé, ne pas traiter plus de 4 fois par saison. Si un granulé de chlorpyrifos a été utilisé, ne pas traiter plus de 3 fois par saison.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter

	également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.												
	<p>TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.</p>												
Mouche du chou	<p>Appliquer une dose de 210 mL dans 125 L d'eau/1 000 m de rang. Appliquer sous forme de bassinage postplantation, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Selon l'écartement des rangs, les doses sont les suivantes :</p> <p>Écartement des rangs L/ha</p> <table> <tr> <td>30 cm</td> <td>7,0</td> </tr> <tr> <td>60 cm</td> <td>3,5</td> </tr> <tr> <td>75 cm</td> <td>2,8</td> </tr> <tr> <td>80 cm</td> <td>2,6</td> </tr> <tr> <td>90 cm</td> <td>2,3</td> </tr> <tr> <td>105 cm</td> <td>2,0</td> </tr> </table> <p>Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées. Si aucun granulé de chlorpyrifos n'a été utilisé au semis, faire un traitement par bassinage 10, 28, 49 et 70 jours après le semis. Si un granulé de chlorpyrifos a été utilisé au semis, faire un traitement par bassinage 28, 49 et 70 jours après le semis.</p>	30 cm	7,0	60 cm	3,5	75 cm	2,8	80 cm	2,6	90 cm	2,3	105 cm	2,0
30 cm	7,0												
60 cm	3,5												
75 cm	2,8												
80 cm	2,6												
90 cm	2,3												
105 cm	2,0												
CARROTTE	<p>NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traitement au sol seulement. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.</p>												
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	<p>TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la moins élevée, sauf si le degré d'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans les sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p> <p>TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la moins élevée, sauf</p>												

	si le degré d'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.
POMME DE TERRE	Traitement au sol seulement (pas de pulvérisation aérienne). Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans Les 7 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités pour le dépistage, le désherbage ou l'irrigation. Les pommes de terre ne doivent pas être récoltées moins de 70 jours après le traitement pour ver fil-de-fer.
Ver fil-de-fer	Appliquer dans le sillon au moment du semis. Appliquer une dose de 21,6 mL de produit dans 5 L d'eau par 100 mètres de rangée (équivalent à 2,4 L de produit/ha, selon 90 cm d'espacement de rangée).
Doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre et punaise terne	Appliquer une dose de 1 L dans 400 à 800 L d'eau/ha. Pulvériser sur les feuilles.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes.
	TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé dès l'apparition des premiers dommages.
TOURNESOL	Le traitement est permis au moyen d'équipement de traitement au sol ou par voie aérienne si indiqué. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans les 42 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris orthogonal, vergris à dos rouge, legionnaire grise	Traitement au sol seulement. Appliquer une dose de 1,2 L dans 50 à 200 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé dès l'apparition des premiers dommages. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
Charançon des graines	Traitement au sol ou aérien. Appliquer une dose de 1,2 L dans au moins 20 L d'eau/ha. Appliquer entre fin juillet et début août, lorsque des populations de charançons sont observées dans les capitules.

	<p>Pulvérisation aérienne :</p> <p>Appliquer 1,2 L/ha dans un maximum de 40 L de bouillie/ha en utilisant une configuration de rampe qui maximise la couverture de la plante ciblée.</p>
BETTERAVE À SUCRE	<p>NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Traitement au sol seulement. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer dans les 90 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.</p>
Ver-gris orthogonal, vergris à dos rouge	<p>Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 L dans 50 à 200 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé sur les semis dès l'apparition des premiers dommages. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p>
ORGE, BLÉ, AVOINE	<p>Ne pas traiter plus d'une fois par saison (blé et orge). Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte. La pulvérisation aérienne et au sol est permise uniquement lorsque précisé. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.</p>
Légionnaire uniponctué (y compris legionnaire berth), legionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	<p>Appliquer une dose de 0,875 à 1,2 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.</p>
Criquets	<p>Appliquer une dose de 0,580 à 0,875 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Faire un traitement généralisé du feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les croquets juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.</p>
Tétranyque du blé	<p>Appliquer une dose de 625 mL dans 50 à 200 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10 à 30 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage.</p>

Puceron russe du blé	Appliquer 0,5 L dans au moins 100 L d'eau/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans au moins 20 L d'eau/ha et au plus 40 L d'eau/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le feuillage. L'application peut être faite au printemps ou à l'automne lorsque les pucerons dépassent le seuil économique. Utiliser une configuration de rampe qui maximisera la couverture et la pénétration du couvert végétal.
Cécidomye du blé (blé seulement)	Appliquer de 0,830 à 1 L dans 50 à 200 L d'eau/ha pour le traitement à l'aide d'équipement de traitement au sol. Utiliser une dose de 1 L dans 10 à 30 L d'eau/ha pour la pulvérisation aérienne. Traiter lorsque les populations d'adultes ont atteint le seuil économique d'intervention et que 25 % des épis sont sortis de la gaine, mais attendre autant que possible que 30 % de la culture soient en floraison. La période d'intervention est critique pour l'efficacité de la suppression. Traiter vers la fin de l'après-midi ou le début de la soirée lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pulvériser sur le feuillage. Utiliser une configuration de rampe qui maximisera la couverture et la pénétration du couvert végétal.
OIGNON (en bulbe)	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Traitement au sol seulement. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités. Ne pas appliquer sur les oignons à bottelet. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, vergris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la moins élevée, sauf si le degré d'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans les sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.
	TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 2,4 À 4,8 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Faire un traitement généralisé au stade

	de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.
TABAC	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Le traitement doit être fait avant la plantation ou la transplantation du tabac. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traitement au sol seulement. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Ver-gris moissonneur, ver-gris noir, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Traiter une fois par saison, 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec à une profondeur de 1 cm ou plus. Ne pas incorporer si le produit est appliqué sur une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation dans les sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. Traiter également une bande de 15 m dans la culture-abri et les vaines clôtures adjacentes
Ver-gris moissonneur	TRAITEMENT DE LA CULTURE-ABRI Appliquer une dose de 1,125 à 1,2 L dans 200 à 400 L d'eau/ha. Le ver-gris moissonneur peut s'alimenter sur la culture-abri avant l'enfouissement printanier. Traiter les surfaces de culture du tabac et une bande d'environ 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes. Faire le traitement vers le milieu ou la fin d'avril, 4 ou 5 jours avant l'enfouissement. Lorsque la culture-abri de seigle atteint environ 15 cm, les larves seront le plus vulnérables au traitement. Les céréales servant de cultures-abris qui sont traitées avec cet insecticide ne doivent pas servir à la consommation humaine ou animale si elles ont été traitées dans les 60 jours précédant la récolte.
RADIS DU JAPON (LO BOK, DAIKON)	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. Traitement au sol seulement. Ne pas appliquer dans les 32 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Appliquer une dose de 210 mL dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage des rangs ensemencés 7, 20 et 35 jours après le semis.

RADIS	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traitement au sol seulement. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Appliquer une dose de 85 mL dans 380 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage avec les semences au moment du semis.
BROCOLI CHINOIS	NE PAS PULVÉRISER PAR AVION. Ne pas traiter plus d'une fois par saison. Traitement au sol seulement. Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte. Attendre un jour avant de pénétrer dans les champs traités.
Mouche du chou	Appliquer une dose de 150 mL dans 800 L d'eau/1 000 m de rang. Traiter une fois par saison par bandes sur les rangs, 5 à 7 jours après les semis.

FORESTERIE : PIN TORDU	USAGE RESTREINT Traiter au moyen d'équipement au sol seulement (PAS DE PULVÉRISATION AÉRIENNE). Utiliser dans l'Ouest canadien seulement.
dendroctone du pin ponderosa	NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que selon le mode d'emploi autorisé. Communiquer avec les organismes locaux responsables de la réglementation des pesticides pour obtenir des renseignements au sujet des permis d'utilisation exigés. Ce produit doit être appliqué seulement sous la supervision d'un spécialiste de la lutte antiparasitaire responsable des programmes de lutte contre les insectes. Pour usage terrestre seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctone du pin ponderosa dans le peuplement du pin tordu. La surveillance a lieu entre la mi-juin et la mi-juillet pour vérifier si les arbres sont infestés. Il faut traiter les arbres infestés dans les quelques semaines suivant l'émergence prévue du dendroctone, généralement au début juillet, afin de tuer les adultes. Éviter de traiter lorsque les conditions favorisent une dérive du produit hors de la zone à traiter. Préparer une solution à pulvériser au moyen d'une dose de 41,66 L /1 000 L d'eau pour obtenir une solution contenant 2% d'ingrédient actif par poids. Appliquer à un taux de 1 L de solution par mètre carré d'écorce avant l'émergence des dendroctones adultes. Traiter les fûts à partir du sol jusqu'à une hauteur minimale de 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre du fût soit de 12,5 cm.
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS	

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES RAVAGEURS SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

INSECTES NUISIBLES DES PLANTES ORNEMENTALES (PRODUCTION COMMERCIALE SEULEMENT) - SERRES ET PÉPINIÈRES SEULEMENT

Utiliser l'insecticide SHARPHOS pour traiter les fleurs, les arbrisseaux, les vignes, les arbres d'ombrage, les arbres à fleurs et les arbres à feuilles persistantes envahis par les insectes nuisibles indiqués au tableau suivant. Diluer l'insecticide SHARPHOS dans de l'eau selon les directives indiquées au tableau et l'appliquer en employant un pulvérisateur manuel ou automatique approprié pour couvrir complètement et uniformément la plante à traiter. Pour de meilleurs résultats, pulvériser les surfaces inférieures et supérieures des feuilles et aux endroits infestés des branches et des troncs d'arbre. Appliquer avec insistance lorsque le feuillage est dense, mais éviter de pulvériser jusqu'au ruissellement excessif. Traiter dès l'apparition des insectes nuisibles et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours au besoin.

Les travailleurs appelés à entrer en contact avec la culture traitée doivent respecter un délai d'attente de deux jours dans le cas de plantes ornementales de serre.

NOTE: Les facteurs environnementaux ont des effets importants sur la phytotoxicité. L'insecticide SHARPHOS a fait l'objet de nombreux essais sur les plantes ornementales et n'a pas causé de réaction phytotoxique grave. À noter: ne pas pulvériser sur les azalées, les camélias, les poinsettias, les rosiers ou les lierres panachés à cause des lésions possibles.

Insectes nuisibles	Quantité de produit pour 1000 L	Hôtes spécifiques
Cercopes	88-150 mL	Diverses plantes ornementales
cochenilles	200 mL	Diverses plantes ornementales
Pucerons	375 mL	hêtre, bouleau, orme, caryer, tilleul, érable, chêne, pin, cerisier ornemental, prunier à fleurs, épinette, tulipier, vioerne, saule, spirée, capucine
tétranyque du trèfle tétranyque rouge du pommier tétranyque du févier d'Amérique tétranyque du chêne rouge tétranyque de l'épinette tétranyque à deux points	375-500 mL	thuya, genévrier
perceurs tels que sésie du frêne et sésie du lilas	500 mL	robinier, bouleau, sorbier, saule, lilas
livrée d'Amérique et livrée des forêts	500 mL	frêne, bouleau
diprion du pin sylvestre, diprion de LeConte	500 mL	conifère, sorbier

Sauterelles	500 mL	Diverses plantes ornementales
thrips	500 mL	Diverses plantes ornementales
aleurode (mouche blanche)	500 mL	Diverses plantes ornementales
cicadelles telles que cicadelle de la pomme de terre et cicadelle de l'aster	1 L	Diverses plantes ornementales
cochenilles telles que lécanie, cochenille floconeuse de l'érable, cochenille de San José, cochenille virgule du pommier	2 L	Diverses plantes ornementales

500 mL équivaut à 240 g de chlorpyrifos / 1000 L

1 L équivaut à 480 g de chlorpyrifos / 1000 L

2 L équivaut à 960 g de chlorpyrifos / 1000 L

Pour la suppression des larves du scarabée japonais

Suppression des larves du scarabée japonais qu'infestent le sol dans lequel poussent les plantes ornementales d'extérieur (incluant le matériel de pépinière en contenants).

Appliquer au sol lorsque les larves sont jeunes se nourrissant activement près de la surface du sol, habituellement à la fin juillet, en août, en septembre ou tel que recommandé par les représentants agricoles de la région. Utiliser à un taux de 4,5 L/1 000 L sur différentes plantes ornementales. Appliquer de façon à produire une pulvérisation grossière, à faible pression avec un équipement approprié. Immédiatement après l'application au sol, arroser le sol traité avec 1 à 2 cm d'eau pour permettre à l'insecticide de pénétrer dans le sol. On peut également pulvériser le produit en avril et en mai.

Pour les végétaux cultivés en contenant: Submerger toute la masse racinaire ou le contenant dans une solution de 45 mL d'insecticide SHARPHOS et de 10 L d'eau (4,5 L/1000 L) jusqu'à ce que des bulles cessent de se former. Enlever les plants de la solution et les laisser s'égoutter.

INSECTES NUISIBLES AUX PELOUSES (GAZONNIÈRES SEULEMENT)

Utiliser l'insecticide SHARPHOS pour supprimer les insectes nuisibles indiqués au tableau ci-dessous en appliquant la dose recommandée selon les directives. Diluer l'insecticide SHARPHOS avec suffisamment d'eau pour recouvrir complètement et uniformément la zone infestée. L'appliquer avec un jet à grosses gouttes et à faible pression, avec l'équipement approprié. Ne pas pulvériser sur les plantes ornementales, notamment les fleurs, les arbrisseaux, les vignes, les arbres d'ombrage, les arbres à fleurs et les arbres à feuilles persistantes.

Insectes nuisibles	Dose de produit aux 100 m²	Directives
Fourmis, punaises des céréales, vers-gris	22,5 mL	Pulvériser dès l'apparition des insectes nuisibles; répéter au besoin.

Larves de tipules	20-25 mL	Mélanger à de l'eau et arroser abondamment tard en automne, lorsque l'envolée des tipules adultes est terminée pour l'année.
Pyrales des prés	22,5 mL	Arroser avec de l'eau ou tondre la zone traitée 12 à 24 heures après le traitement seulement.
Charançon annuel des pâturins)	22,5 mL	Pulvériser la zone soupçonnée de poser un problème à la mi-avril et à la mi-mai, ou tel que recommandé par le représentant agricole régional.

22,5 mL/100 m² = 112,5 mL/500 m² = 225 mL/1000 m² or 2,25 L/ha

Avenge est une marque de commerce de AMVAC Chemical Corporation

Buctril M est une marque de commerce de Bayer CropScience Inc.

Glean est une marque de commerce de E.I. Dupont de Nemours and Company